

03.09.2025 - 09:00 Uhr

Plainte contre "NZZ" partiellement admise / Reproches graves : un lien vers un article précédent ne suffit pas

Berne (ots) -

Partis: Verein Zentralwäscherei c. "Neue Zürcher Zeitung"

Theme: Recherche de la vérité / Distinction entre l'information et les appréciations

Plainte partiellement admise

Résumé

La "Neue Zürcher Zeitung" (NZZ) a qualifié l'association zurichoise Zentralwäscherei de "Plattform für Fundamentalisten und Terrorsympathisanten" (plateforme pour les fondamentalistes et les sympathisants du terrorisme). Il s'agit de reproches graves selon la pratique du Conseil suisse de la presse, qui a été saisi d'une plainte de l'association. La "NZZ" s'était déjà montrée critique à l'égard de celle-ci précédemment. Dans l'article qui fait l'objet de la plainte, il n'est cependant pas possible de déterminer à quoi se rapportent les reproches, car la "NZZ" n'a pas rendu compte de la présentation plus nuancée qu'elle avait faite antérieurement de l'association. Dans sa décision, le Conseil suisse de la presse relève que les faits qui sous-tendent les reproches graves doivent être évoqués dans chaque article, tout du moins brièvement. Un lien dans la version en ligne de l'article ne suffit pas à attester des faits, car on ne peut pas partir du principe que les lecteurs vont cliquer dessus. Il faudrait en outre ajouter des liens vers l'article le plus pertinent et le plus actuel sur le sujet. Le Conseil suisse de la presse a admis la plainte partiellement.

[Prise de position 28/2025](#)

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Secrétariat de direction
Case postale
3000 Berne 8
+41 (0)77 405 43 37
media@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100934578> abgerufen werden.